

# Immobilisations corporelles : approche comptable

## ❖ Critères de comptabilisation d'une immobilisation : (article 211-1 et 2)

Une immobilisation est comptabilisée à l'actif lorsqu'elle répond à 2 conditions :

- elle apportera des avantages économiques futurs à l'entreprise,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Si le coût d'acquisition du bien < 500 €, il peut être inscrit en charge.

## ❖ Coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle : (article 321-10)

- Prix d'achat y compris frais de douane, taxes non récupérables après déduction rabais et escomptes,
- + coûts engagés pour mise en place et en état de fonctionner,
- + estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration.

Il peut inclure sur décision irrévocable de l'entreprise les coûts d'emprunts, droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

## ❖ Montant amortissable = valeur d'entrée dans le patrimoine - valeur résiduelle (si mesurable et significative)

## ❖ Durée d'amortissement = Durée d'utilisation par l'entreprise et non (plus) durée d'usage généralement admise.

Durée peut correspondre à une limite relative à des critères : physiques (usure), techniques (évolution technique), juridiques (brevet).

## ❖ Point de départ de l'immobilisation = Date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés (article 322-4)

## ❖ Mode d'amortissement : Traduction du rythme de consommation de l'avantage apporté.

Identique pour des actifs de même nature, linéaire à défaut de mode mieux adapté.

Ventilation par composants et dépenses de gros entretien : (article 311-2 du PCG)

Composant = Élément d'une immobilisation (de valeur significative) comptabilisé séparément en fonction d'un temps d'utilisation différent.

1 <sup>ère</sup> catégorie	2 <sup>ème</sup> catégorie
Le composant peut-être identifié dès l'origine ou a l'occasion du renouvellement d'un élément de l'immobilisation.	
Ne peuvent être considérés comme composants des éléments dont : - La durée d'utilisation est égale ou supérieure à 80 % de l'ensemble de l'immobilisation, - la durée d'utilisation est inférieure à 12 mois.	
Le coût des composants ne peut pas augmenter le coût d'acquisition à l'origine.	
Éléments principaux d'une immobilisation devant être remplacés à intervalles réguliers.	Dépenses d'entretien programmées pluri annuellement en fonction de règlements ou pratiques courantes. Gros entretien ou grosses révisions qui ne prolongent pas la durée de vie de l'immo. globale
Immo. incorporelle.	Immo. incorporelle ou provisions pour gros entretien ou grandes révisions.
Durée différente de l'immo. principale et égale à la périodicité de remplacement	Coût prévisible réparti sur la durée entre 2 opérations
Amortissement commence à la mise en service.	
Traitement comptable et fiscal identique.	Si immo. : la quote-part de l'immo. comptable doit être traitée au point de vue fiscal comme l'immo. principale

# Pièces de rechange et pièces de sécurité : Approche comptable

Pièces de rechange, fournitures d'entretien et petits équipements			Pièces de rechange principales		Pièces de sécurité
< 500 €	banalisées	période de conso < 1 an	période de conso > 1 an	spécifiques à une immo.	utilisation en cas de panne ou de cause accidentelle (non planifiée)
Inscrites en stock comptabilisées dans le résultat au fur et à mesure de leur utilisation			Immobilisation corporelle à l'actif du bilan Ne peuvent être déduites du résultat imposable Peuvent faire l'objet d'un amortissement ou d'une dépréciation		
			Amortissement à la date d'utilisation de la pièce.	Amortissement débute: - dès l'acquisition de l'immo. principale si achat simultané - à la date de livraison si acquisition postérieure à l'immo.	
			Durée d'amortissement = durée d'utilisation de la pièce	Durée d'amortissement = durée restant à courir pour l'immobilisation principale	